Réponse de la Suisse aux questions du *Groupe de travail sur l'utilisation des mercenaires comme moyen de violer les droits de l'homme et d'empêcher l'exercice du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes* sur le questionnaire industrie extractive et Entreprises Militaires et de Sécurité Privées (EMSP)

La Suisse est membre à part entière de l’initiative des Principes volontaires sur la sécurité et les droits de l’homme (VP) depuis septembre 2011. Depuis, elle s’emploie à sensibiliser l’industrie extractive suisse à l’application des Principes volontaires et entretient à cet égard des contacts réguliers avec ces entreprises.

La participation à cette initiative s’inscrit dans les objectifs de la politique extérieure suisse, à savoir la protection des droits de l’homme, la prévention des conflits et la promotion de la paix. En s’engageant en faveur de cette initiative, la Suisse cherche également à créer des synergies entre le Code de conduite international des entreprises de sécurité privées (ICoC), les Principes volontaires et les Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l’homme.

Afin de garantir la mise en œuvre de ces principes dans les pays riches en matières premières, la Suisse participe sur place, par l’intermédiaire de ses ambassades, à différents processus nationaux. Son objectif est de sensibiliser les gouvernements des pays hôtes aux Principes volontaires, de les convaincre d’adhérer à l’initiative et de promouvoir le dialogue sur les droits de l’homme ainsi que les pratiques en matière de sécurité entre le secteur privé, les autorités et la société civile. La Suisse soutient notamment la mise en œuvre des Principes volontaires à travers des groupes de travail nationaux, notamment au Pérou, en République démocratique du Congo et au Nigéria.

Dans son rapport « Le secteur suisse des matières premières: état des lieux et perspectives » de 2018, la Suisse s’engage à poursuivre son engagement en faveur des Principes volontaires, notamment en encourageant les prestataires de services de sécurité des entreprises de matières premières à adhérer à l’Association du Code de conduite international des entreprises de sécurité privées (ICoCA).

Alors qu’elle présidait l’initiative entre 2013 et 2014, la Suisse avait dirigé les travaux nécessaires à l’élaboration d’une stratégie pour l’initiative afin d’en renforcer la mise en œuvre, la transparence et l’esprit de responsabilité. En mars 2019, la Suisse prendra la présidence des VP pour une année.